

BAREME des HONORAIRES

TRANSACTION

Montants TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

IMMEUBLE

- pour les ventes jusqu'à 50 000 € : 4000€ TTC
- pour les ventes de 50 000 € à 100 000 € : 5000€ TTC
- pour les ventes au-delà de 100 000 € : 5% TTC maximum

TERRAINS ET FONDS DE COMMERCE

- pour les ventes jusqu'à 38 000 € : 4000€ TTC
- pour la part comprise de 38 001 € à 45 000 € : 4500€ TTC
- pour la part comprise de 45 001 € à 53 000 € : 11% TTC maximum
- pour les ventes supérieures à 53 000 € : 10% TTC maximum

LOCATION

- Publicité + étude des dossiers + rédaction de bail : 10,09 €/m²
- Frais d'état des lieux : 3,03 €/m²

GESTION

- 7,20 % TTC des sommes perçues (6 % H.T.)
- Garantie des Loyés Impayés : 3 % du loyer + charges pour location à l'année (vide ou meublée)